

DROIT DE RÉPONSE DE GROUPE MINORITAIRE AU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2025

Nous avons été accusés par Monsieur le Maire, nous élus du groupe minoritaire, en particulier Madame Arnold, d'avoir écrit un mail en sous-préfecture stipulant « des irrégularités dans le marché public du projet « Vieux Pressoir », ce qui aurait selon les dires de Monsieur le Sous-Préfet en visite à Maubec, privé la commune de subventions d'état.

En séance Monsieur le Maire a précisé que 4 personnes présentes lors de cette entrevue avaient vu ce mail alors qu'il est stipulé dans le PV validé en Conseil Municipal du 8 avril dernier que le sous-préfet avait dit que : « le mail provenait du groupe minoritaire. Il avait l'indication dans son dossier ». Cela n'a pas été dit en ces termes lors de la séance du 21 janvier.

Renseignements pris auprès des services de la Sous-Préfecture, aucun mail n'a pas été retrouvé portant les mentions « irrégularités dans le marché public du Vieux Pressoir ». Le mail évoquant les marchés publics faisait référence au projet du Plateau sportif pour lequel nous avons dû faire intervenir la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA) pour rétention de documents, car le groupe minoritaire n'arrivait pas à obtenir les documents du marché public de l'aire de jeux de la part du maire.

Par ailleurs nous avons en séance dénoncer le fait que le projet Vieux Pressoir ne rentrait pas dans les critères d'attribution de subventions. Pour obtenir un financement par la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) bénéficiant au maintien du dernier commerce sur la commune, il aurait fallu que le Vieux Pressoir soit effectivement le dernier commerce sur la commune ce qui n'est pas le cas à Maubec. D'autre part, priorité est donnée aux communes adhérant au Contrat de Relance et de Transition Ecologique ainsi qu'au dispositif « village de demain », ce qui là encore n'est pas le cas de notre commune.

Pour bénéficier de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), autre subvention dont l'attribution est réservée uniquement à la rénovation des parties anciennes et non la partie neuve, il aurait fallu que le projet relève du développement écologique des territoires, de la qualité du cadre de vie, de la rénovation énergétique, et du développement des énergies renouvelables.

Enfin, après consultation, la délibération signée concernant les demandes de subventions n'était pas correctement présentée. En effet toutes les demandes figuraient sur la même délibération alors qu'il est nécessaire d'établir une délibération pour chacune des subventions comportant de surcroît pour chacune d'elles selon les exigences des services de l'Etat, les modalités de financement, ce qui n'a pas été le cas pour la demande de Maubec.

Nous avons été également fortement interpellés par Monsieur Vauchel dont une partie de sa prise de parole figure ainsi dans le PV du conseil du 21 janvier : « il faut avoir au moins la franchise de nous informer » ceci dit à propos des démarches que le groupe minoritaire a initié auprès des services de la Sous-Préfecture et de la CADA, comme il en a le droit.

Pour mémoire rappelons que l'équipe municipale majoritaire dont il est membre ne peut pas prétendre jouer à fond le jeu de la transparence et le partage des infos en tous points et à tous moments. Souvenez-vous :

- le 9 juin 2020 nous étions informés par mail qu'en tant que conseillers municipaux l'accès aux services de la mairie pour consulter des documents ou pour obtenir de l'information ne nous était pas autorisé en dehors de la présence de Monsieur le Maire ou un de ses adjoints

- lors de la séance du conseil municipal du 23 février 2021 Madame Neitzer alors adjointe aux finances, à qui nous faisons des remarques et posons des questions sur le budget nous avait stipulé que : « vous n'avez rien à exiger, vous êtes là pour être informés ! », sous-entendu, nous devons accepter les informations qui nous étaient données, telles qu'elles nous étaient transmises sans pouvoir les discuter ou les remettre en cause.

Et enfin, alors que certes il est mentionné dans le règlement intérieur du Conseil Municipal « le nombre de séances est de 4 par an, ce qui est un minimum, le nombre souhaitable étant de 8 conseils municipaux par an », nous avons eu sauf erreur :

- en 2020, 5 séances de mai à novembre,
- en 2021, 7 séances de janvier à novembre,
- en 2022, 7 séances avec quasi une interruption de 4 mois du 26 juillet au 8 novembre ;

Il est vrai que ces années-là ont subi la crise COVID,

- en 2023, 6 séances avec une période de quasi 4 mois sans conseil, du 9 juin au 17 octobre,
- en 2024, 5 séances avec toujours 4 mois d'interruption du 11 juin au 1^{er} octobre,
- en 2025, 2 séances depuis le 21 janvier à ce jour, on constate d'emblée que l'écart se creuse déjà entre la première et la deuxième séance de l'année.

Les conseils municipaux, nous le dénonçons depuis juillet 2021 laissent peu de possibilités aux échanges, ils ressemblent plus à des « chambres d'enregistrement » pour des délibérations déjà construites au préalable pour lesquelles il s'avère difficile de dialoguer, sauf à poser des questions à la marge des sujets abordés. Notons aussi que leur durée excèdent rarement une heure par séance.

Certes, les commissions municipales sont-elles des lieux de discussions et d'échanges mais elles quelque peu en berne. Celle qui a le plus fonctionné depuis sa création est celle des travaux présidée par Monsieur Gusta, bien qu'elle connaisse elle aussi un fort ralentissement, mais bien moins que celle des sports, de la culture, de l'environnement qui sont quasi en état de « mort cérébrale ». C'est d'ailleurs assez étonnant concernant la commission environnement puisque c'est elle qui jusqu'à présent portait le projet PAEN destiné à soutenir la pérennité de l'activité de nos agriculteurs et dont il nous semble que nous arrivons à certaines échéances durant le courant de ce mois d'avril. La dernière de ces commissions a eu lieu conjointement à la commission urbanisme le 7 octobre dernier. En plus notons qu'en ce début d'année 2025, en un trimestre ne se sont déroulées qu'une commission travaux, une commission finances et une commission périscolaire.

Nous pouvons supposer et nous précisons qu'il s'agit là d'une supposition, qui risque de finir par se transformer en certitude, que devant cet état de fait le partage des informations n'apparaît pas comme étant la priorité du groupe majoritaire. Nous supposons aussi que la volonté affichée serait plutôt de ne surtout pas partager la décision et de ne pas se confronter à la nécessité de devoir justifier ses choix, ce qui garantirait, dans un souci de démocratie, la prise en compte de l'intérêt général pour l'ensemble de la population maubelane.

Annick ARNOLD

André REVOL

Robert AIMONETTI

Renée VERBO

